



**PRÉFÈTE
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Grand Est**

Unité départementale Meurthe-et-Moselle et de la Meuse
11 rue de l'île de Corse
CS 12247
54035 Nancy

Nancy, le 15/11/2024

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 11/09/2024

Contexte et constats

Publié sur  **GÉORISQUES**

EPROLOR

3 route de Bayon
ZI La Madeleine
54410 LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY

Références : 2024-2426
Code AIOT : 0006200301

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 11/09/2024 dans l'établissement EPROLOR implanté 3, route de Bayon ZI La Madeleine 54410 LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- EPROLOR
- 3, route de Bayon ZI La Madeleine 54410 LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY
- Code AIOT : 0006200301
- Régime : Enregistrement
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

La société EPROLOR est une entreprise Lorraine spécialisée dans le décapage par Grenailage, la protection anticorrosion par métallisation, l'application des peintures industrielles en poudres (Themolaquage) ou liquides (Laquage).

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - ◆ le constat établi par l'inspection des installations classées ;
 - ◆ les observations éventuelles ;
 - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - ◆ le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Madame le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « Faits sans suite administrative » ;
- « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Madame le Préfet, des suites graduées et proportionnées avec :
 - ◆ soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se conformer à la prescription) ;
 - ◆ soit conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;
- « Faits concluant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée a posteriori du contrôle puis éventuellement une modification de la rédaction de la prescription par voie d'arrêté préfectoral pourra être proposée.

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
1	État des stocks de produits dangereux	Arrêté Ministériel du 27/07/2015, article 3.5	Sans objet
2	Moyens de lutte contre l'incendie	Arrêté Ministériel du 27/07/2015, article 4.2	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Lors de la visite, l'inspection des installations classées n'a pas constaté de non-conformité.

2-4) Fiches de constats

N° 1 : État des stocks de produits dangereux

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/07/2015, article 3.5
Thème(s) : Risques accidentels, État des stocks de produits dangereux
Prescription contrôlée : L'exploitant tient à jour un registre indiquant la nature et la quantité des produits dangereux détenus, auquel est annexé un plan général des stockages. Ce registre est tenu à la disposition de l'inspection des installations classées et des services d'incendie et de secours.
Constats : L'exploitant tient à jour un registre indiquant la nature et la quantité des produits dangereux détenus, auquel est annexé un plan général des stockages. Ce registre est tenu à la disposition de l'inspection des installations classées et des services d'incendie et de secours au sein d'une boîte d'accueil dédiée, en cas d'incendie. Selon l'exploitant, les fiches de données de sécurité accompagnant le registre sont mises à jour annuellement.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 2 : Moyens de lutte contre l'incendie

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/07/2015, article 4.2
Thème(s) : Risques accidentels, Alarme
Prescription contrôlée : L'installation est équipée de moyens de lutte contre l'incendie appropriés aux risques, notamment : [...] - d'extincteurs répartis à l'intérieur des locaux, sur les aires extérieures et les lieux présentant des risques spécifiques, à proximité des dégagements, bien visibles et facilement accessibles. Les agents d'extinction sont appropriés aux risques à combattre et compatibles avec les produits stockés ; [...] Ces matériels sont maintenus en bon état et vérifiés au moins une fois par an.
Constats : L'installation est équipée de moyens de lutte contre l'incendie appropriés aux risques, notamment d'extincteurs répartis à l'intérieur des locaux. Ces matériels sont maintenus en bon état et vérifiés au moins une fois par an. Extincteurs - trappes de désenfumage : 9 janvier 2024 n° intervention 217644
Type de suites proposées : Sans suite